



G A R A N C E

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 février 2021

NAO – GARANCE revalorise les salaires les moins élevés de ses collaborateurs.

Malgré l'absence d'inflation, GARANCE poursuit ses mesures en faveur du pouvoir d'achat, par la revalorisation des salaires les moins élevés de ses collaborateurs. Les négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires, menées entre l'employeur GARANCE et le délégué syndical SNACOS CFTC, se concluent ainsi par un accord qui prévoit une augmentation brute annuelle de 1 % sur les rémunérations inférieures ou égales au salaire médian.

NAO – Augmentation de 1 % sur les salaires inférieurs à 32 624,14 € bruts.

L'accord prévoit une **augmentation de 1 %** sur les **salaires bruts annuels inférieurs ou égaux à 32 624,14 €**. Cette mesure rétroactive au 1^{er} janvier 2021 sera intégrée aux salaires de février des collaborateurs.

Par ailleurs, tous les salariés dont le **saire brut annuel est supérieur à 32 624,14 € et inférieur ou égal à 65 000 € bruts**, bénéficient d'une **prime de 300 € bruts**. Cette prime est versée sur la rémunération du mois de février 2021.

⇒ **83 %** des salariés de GARANCE sont concernés par cet accord conclu le 10 février 2021.

Ces mesures sont complétées par des primes individuelles (sur objectifs collectifs et individuels), des primes collectives ([intéressement d'entreprise](#) selon l'accord conclu le 16 juin 2020) voire des augmentations individuelles.

« Depuis le début de la crise, nous prenons toutes les mesures nécessaires tant pour la protection de nos salariés que pour la continuité de nos activités. Nos collaborateurs sont ainsi restés engagés et mobilisés pour être aux côtés de nos clients. C'est pourquoi, malgré une absence d'inflation en 2020, nous poursuivons nos mesures en faveur de l'engagement de nos collaborateurs et avons souhaité valoriser leur travail en privilégiant une augmentation des salaires les moins élevés, et le versement d'une prime aux collaborateurs ayant un salaire brut annuel compris entre 32 624,14 euros et 65 000 euros. Par ailleurs, en lien avec notre stratégie en faveur d'une meilleure performance collective, ces primes et augmentations relatives aux NAO s'ajoutent aux primes sur objectifs, collectifs et individuels, et l'intéressement lié aux performances de l'entreprise dont le montant sera connu en mai. »

Anne-Laure TAPPONIER, directrice des ressources humaines et innovations sociales.



G A R A N C E

A propos de GARANCE

Spécialiste de l'épargne retraite dédiée aux indépendants depuis 34 ans, GARANCE a su innover en proposant des solutions uniques régulièrement primées en épargne, retraite et prévoyance.

Partenaire de l'économie de proximité, responsable, solidaire, engagé ; avec près de 270 000 adhérents et 340 000 contrats en portefeuille, GARANCE est une mutuelle ouverte à tous qui s'engage à accompagner ses clients en toutes circonstances. www.garance-mutuelle.fr @GaranceMutuelle

Contacts presse :

Elisabeth MARZAT

06 65 59 61 69

emarzat@garance-mutuelle.fr

Mélanie MILON

06 65 30 81 00

mmilon@garance-mutuelle.fr